



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 14 mars 2018 — N° 316

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Boucher (Ungava) fait une déclaration afin de souligner la visite à l'Assemblée nationale d'élèves de l'école Jaanimmarik de Kuujjuaq et de leur enseignante.

M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner le parcours de l'équipe féminine junior du Club de curling de Riverbend.

M. Auger (Champlain) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Annie Hardy, lauréate du Gala Radisson de Trois-Rivières.

M. Laframboise (Blainville) fait une déclaration afin de souligner le 45^e anniversaire du Club de l'âge d'or de Sainte-Anne-des-Plaines.

M. Iracà (Papineau) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Brenda Dupuis pour son engagement bénévole.

14 mars 2018

M. Nadeau-Dubois (Gouin) fait une déclaration afin de souligner la 30^e Semaine québécoise de la déficience intellectuelle.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner l'apport des femmes de Montréal-Nord ainsi que le travail des organismes de soutien pour les femmes.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire des Matinées Mères-Enfants inc. de La Vallée-du-Richelieu.

M. Coiteux (Nelligan) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec.

M. Lisée (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner le 10^e anniversaire du Regroupement Arts et culture Rosemont–Petite-Patrie.

À 9 h 52, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

14 mars 2018

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Blais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 173 Loi visant principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il dépose :

Copie d'un document intitulé *Intentions réglementaires déposées par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. François Blais, concernant le projet de loi visant principalement à instaurer un revenu de base.*

(Dépôt n° 4113-20180314)

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 173.

Dépôts de documents

Mme Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, dépose :

Le plan stratégique 2017-2021 de la Commission de l'éthique en science et en technologie.

(Dépôt n° 4114-20180314)

14 mars 2018

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 285 concernant les montants qui figurent aux tableaux des pages 2 et 3 du document intitulé *Quantité, valeur de la production à la tête du puits et droits versés par les sociétés minières*, et publié les années 2014, 2015 et 2016, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 13 février 2018 par M. Khadir (Mercier).

(Dépôt n° 4115-20180314)

M. le président dépose :

Un message de Sa Majesté la reine Élisabeth II à l'occasion du Jour du Commonwealth.

(Dépôt n° 4116-20180314)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Richard (Duplessis), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 22 février et 13 mars 2018, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 162, Loi modifiant la Loi sur le bâtiment et d'autres dispositions législatives afin principalement de donner suite à certaines recommandations de la Commission Charbonneau.

(Dépôt n° 4117-20180314)

14 mars 2018

M. Auger (Champlain), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 13 mars 2018, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 164, Loi concernant l'accessibilité de certains documents du Conseil exécutif ou qui lui sont destinés. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 4118-20180314)

Dépôts de pétitions

Deux extraits de pétition concernant l'ajout de 2 000 bornes de recharge rapide pour véhicules électriques d'ici 2020 sont déposés par M. Gaudreault (Jonquière) :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 10 448 citoyens et citoyennes du Québec;
(Dépôt n° 4119-20180314)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 508 citoyens et citoyennes du Québec.
(Dépôt n° 4120-20180314)

M. Gaudreault (Jonquière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 8 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'admissibilité des ligues d'activités collectives de loisir aux demandes de licence de tirage - Activité de moitié-moitié.

(Dépôt n° 4121-20180314)

Mme Hivon (Joliette) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 176 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accompagnement des enfants lors des transferts par avion-hôpital.

(Dépôt n° 4122-20180314)

14 mars 2018

M. Marceau (Rousseau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 961 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le Camp Bruchési.

(Dépôt n° 4123-20180314)

M. Marceau (Rousseau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 258 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'admissibilité à la gratuité des médicaments et à la couverture de certains frais médicaux.

(Dépôt n° 4124-20180314)

M. Roy (Bonaventure) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 306 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accès équitable aux services de santé non dispensés en région.

(Dépôt n° 4125-20180314)

M. Roy (Bonaventure) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 121 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la possibilité d'effectuer des stages de programmes universitaires dans les 17 régions du Québec.

(Dépôt n° 4126-20180314)

14 mars 2018

M. Jolin-Barrette (Borduas) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 201 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les panneaux de type Kali-Flash à l'intersection des rues Saint-Jean-Baptiste et Spénard à Sainte-Madeleine.

(Dépôt n° 4127-20180314)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 64 du Règlement, le dépôt de pétitions se poursuit au-delà de la période de 15 minutes.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 490 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'admissibilité des ligues d'activités collectives de loisir aux demandes de licence de tirage - Activité de moitié-moitié.

(Dépôt n° 4128-20180314)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Marceau (Rousseau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 809 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le Camp Bruchési.

(Dépôt n° 4129-20180314)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Roy (Bonaventure) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 584 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accès équitable aux services de santé non dispensés en région.

(Dépôt n° 4130-20180314)

14 mars 2018

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Roy (Bonaventure) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 543 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la possibilité d'effectuer des stages de programmes universitaires dans les 17 régions du Québec.

(Dépôt n° 4131-20180314)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Caire (La Peltrie) retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Arcand, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, dépose :

Copie d'un document intitulé *3. Actions posées – Rappel des faits – Évolution des dépenses en publicité gouvernementale des ministères et des organismes.*

(Dépôt n° 4132-20180314)

Motions sans préavis

M. LeBel (Rimouski), conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) et M. Lelièvre (Gaspé), présente une motion concernant le prolongement de l'autoroute 20 dans l'Est-du-Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

14 mars 2018

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Lavallée (Repentigny), conjointement avec M. Surprenant (Groulx), propose :

QUE l'Assemblée accueille favorablement la loi fédérale C-452, Loi modifiant le Code criminel (exploitation et traite de personnes) et considère qu'il s'agit d'un atout pour la lutte contre la prostitution juvénile et l'exploitation sexuelle;

QU'elle prenne acte que la Loi modifie le Code criminel afin qu'il y soit prévu des peines consécutives pour les infractions liées à la traite de personnes, qu'une présomption relative à l'exploitation d'une personne par une autre y est créée et qu'elle ajoute l'infraction de traite de personnes à la liste des infractions visées par la confiscation des produits de la criminalité;

QU'elle prenne acte que la Loi a été adoptée à l'unanimité aux Communes le 26 novembre 2013, adoptée au Sénat le 12 mai 2015 et qu'elle a reçu la sanction royale le 18 juin 2015;

QU'elle constate que l'actuel premier ministre du Canada a lui-même voté en faveur du projet de loi C-452;

QU'elle demande au gouvernement fédéral de signer le décret le plus rapidement possible pour rendre exécutoire les dispositions de la loi C-452.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 428 en annexe)

Pour : **107** Contre : **0** Abstentions : **3**

14 mars 2018

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, conjointement avec M. Bergeron (Verchères), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Nadeau-Dubois (Gouin), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et M. Sklavounos (Laurier-Dorion), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 50^e anniversaire de la création de l'Office franco-québécois pour la jeunesse;

QU'elle réitère l'importance de la relation directe et privilégiée entre le Québec et la France, ainsi que de la mobilité de la jeunesse.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Nadeau-Dubois (Gouin) présente une motion concernant le maintien des services financiers en région par le Mouvement Desjardins; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 141, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 165, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions;

14 mars 2018

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 157, Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 155, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 166, Loi portant réforme du système de taxation scolaire.

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 33, à la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

14 mars 2018

Les travaux reprennent à 15 h 01.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Paradis (Lévis) propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que selon les données publiées par l'Institut canadien d'information sur la santé, la rémunération moyenne des médecins spécialistes du Québec dépasse celle des médecins spécialistes canadiens depuis 2014-2015;

QU'elle prenne aussi acte des propos du ministre de la Santé qui a reconnu le 15 février 2018 que les médecins spécialistes québécois gagnent maintenant plus que ceux de l'Ontario;

QU'elle reconnaisse que les Québécois vont payer les médecins spécialistes plus que nécessaire et qu'elle demande donc au gouvernement du Québec de ne pas signer la nouvelle entente avec les médecins spécialistes avant les prochaines élections générales de 2018.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 50 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 28 minutes 34 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 21 minutes 26 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 10 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum, selon le nombre de députés qui se seront manifestés pour intervenir, de 2 minutes chacun pour les députés de Gaspé, de Groulx et de Vachon, et de 6 minutes pour les trois députés de Québec solidaire. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

14 mars 2018

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, Mme Lamarre (Taillon) propose :

QUE la motion du député de Lévis soit amendée de la manière suivante :

Après le troisième paragraphe, ajouter le paragraphe suivant : « QU'elle demande que le gouvernement gèle la rémunération des médecins spécialistes ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que selon les données publiées par l'Institut canadien d'information sur la santé, la rémunération moyenne des médecins spécialistes du Québec dépasse celle des médecins spécialistes canadiens depuis 2014-2015;

QU'elle prenne aussi acte des propos du ministre de la Santé qui a reconnu le 15 février 2018 que les médecins spécialistes québécois gagnent maintenant plus que ceux de l'Ontario;

QU'elle reconnaisse que les Québécois vont payer les médecins spécialistes plus que nécessaire et qu'elle demande donc au gouvernement du Québec de ne pas signer la nouvelle entente avec les médecins spécialistes avant les prochaines élections générales de 2018;

QU'elle demande que le gouvernement gèle la rémunération des médecins spécialistes.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Paradis (Lévis) et sur la motion d'amendement de Mme Lamarre (Taillon), sous réserve de la permission de son auteur.

14 mars 2018

À la fin de son intervention, M. Khadir (Mercier) propose :

QUE la motion du député de Lévis soit amendée de la manière suivante :

Au dernier paragraphe, remplacer les mots « de ne pas signer la » par les mots « de signer une »;

Au dernier paragraphe, après les mots « avec les médecins spécialistes » ajouter les mots « ramenant leur rémunération au même niveau que celui de l'Ontario ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que selon les données publiées par l'Institut canadien d'information sur la santé, la rémunération moyenne des médecins spécialistes du Québec dépasse celle des médecins spécialistes canadiens depuis 2014-2015;

QU'elle prenne aussi acte des propos du ministre de la Santé qui a reconnu le 15 février 2018 que les médecins spécialistes québécois gagnent maintenant plus que ceux de l'Ontario;

QU'elle reconnaisse que les Québécois vont payer les médecins spécialistes plus que nécessaire et qu'elle demande donc au gouvernement du Québec de signer une nouvelle entente avec les médecins spécialistes ramenant leur rémunération au même niveau que celui de l'Ontario avant les prochaines élections générales de 2018.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Paradis (Lévis) et sur les motions d'amendement de Mme Lamarre (Taillon) et de M. Khadir (Mercier), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Paradis (Lévis) refuse les propositions d'amendement de Mme Lamarre (Taillon) et de M. Khadir (Mercier).

14 mars 2018

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **429** en annexe)

Pour : **45** Contre : **60** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 163, Loi concernant la mise en œuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public et modifiant diverses dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 15 mars 2018, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 33, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 15 mars 2018, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON

14 mars 2018

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Lavallée (Repentigny), conjointement avec M. Surprenant (Groulx) :

(Vote n° 428)

POUR - 107

Anglade (PLQ)	Drolet (PLQ)	Léger (PQ)	Roy (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Leitão (PLQ)	(Montarville)
Auger (PLQ)	(Pontiac)	Lelièvre (IND)	Roy (PQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lemay (CAQ)	(Bonaventure)
Bergeron (PQ)	(Sherbrooke)	Lessard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bernier (PLQ)	Fournier (PQ)	Lisée (PQ)	Schneeberger (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Marie-Victorin)	Maltais (PQ)	Simard (PLQ)
Billette (PLQ)	Fournier (PLQ)	Marceau (PQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Birnbaum (PLQ)	(Saint-Laurent)	Martel (CAQ)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Matte (PLQ)	(Dubuc)
Blanchette (PLQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Soucy (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ménard (PLQ)	Spénard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (PLQ)	Merlini (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Boucher (PLQ)	Guilbault (CAQ)	Montpetit (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Boulet (PLQ)	Habel (PLQ)	Moreau (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bourcier (PQ)	Hardy (PLQ)	Morin (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Ouellet (PQ)	Therrien (PQ)
Busque (PLQ)	Hivon (PQ)	(René-Lévesque)	Traversy (PQ)
Caire (CAQ)	Huot (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Carrière (PLQ)	Iracà (PLQ)	Pagé (PQ)	Turcotte (PQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (CAQ)	Vallée (PLQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	(Lévis)	Vallières (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Kotto (PQ)	Picard (CAQ)	Vien (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Poëti (PLQ)	Villeneuve (PQ)
Cloutier (PQ)	Lamarre (PQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (PLQ)	
Couillard (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Reid (PLQ)	
Cousineau (PQ)	LeBel (PQ)	Richard (PQ)	
D'Amour (PLQ)	Leclair (PQ)	Rochon (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	
de Santis (PLQ)	Legault (CAQ)	Rousselle (PLQ)	

ABSTENTIONS - 3

Khadir (IND) Nadeau-Dubois (IND)
Massé (IND)

14 mars 2018

Sur la motion de M. Paradis (Lévis) :

(Vote n° 429)

POUR - 45

Bergeron (PQ)	Khadir (IND)	Maltais (PQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Kotto (PQ)	Marceau (PQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bourcier (PQ)	Lamarre (PQ)	Nadeau-Dubois (IND)	Spénard (CAQ)
Charette (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Ouellet (PQ)	Surprenant (IND)
Cloutier (PQ)	Lavallée (CAQ)	(René-Lévesque)	Therrien (PQ)
Cousineau (PQ)	LeBel (PQ)	Pagé (PQ)	Traversy (PQ)
D'Amours (CAQ)	Leclair (PQ)	Paradis (CAQ)	Turcotte (PQ)
Fournier (PQ)	Lefebvre (CAQ)	(Lévis)	Villeneuve (PQ)
(Marie-Victorin)	Legault (CAQ)	Picard (CAQ)	
Gaudreault (PQ)	Léger (PQ)	Richard (PQ)	
(Jonquière)	Lelièvre (IND)	Rochon (PQ)	
Guilbault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Roy (PQ)	
Jolin-Barrette (CAQ)	Lisée (PQ)	(Bonaventure)	

CONTRE - 60

Anglade (PLQ)	Chevarie (PLQ)	Iracà (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Arcand (PLQ)	Coiteux (PLQ)	Kelley (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Auger (PLQ)	David (PLQ)	Leitão (PLQ)	Simard (PLQ)
Barrette (PLQ)	de Santis (PLQ)	Lessard (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Bernier (PLQ)	Drolet (PLQ)	Matte (PLQ)	Simard (PLQ)
Billette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	(Dubuc)
Birnbaum (PLQ)	(Sherbrooke)	Ménard (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Blais (PLQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Blanchette (PLQ)	(Pontiac)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Fournier (PLQ)	Moreau (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Boucher (PLQ)	(Saint-Laurent)	Morin (PLQ)	Vallée (PLQ)
Boulet (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Vallièrès (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Girard (PLQ)	Plante (PLQ)	Vien (PLQ)
Busque (PLQ)	Habel (PLQ)	Poëti (PLQ)	Weil (PLQ)
Carrière (PLQ)	Hardy (PLQ)	Proulx (PLQ)	
Charbonneau (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Reid (PLQ)	
Charlebois (PLQ)	Huot (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	